

Bruxelles, le 18 mars 2026  
(OR. en)

7366/26

AGRI 188  
AGRIFIN 61  
AGRISTR 21  
AGRIORG 46  
ENV 244  
POLCOM 101

#### NOTE

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Vision pour l'agriculture et l'alimentation: une année de mise en œuvre - Informations communiquées par la Commission - Échange de vues

---

En février 2025, la Commission européenne a présenté sa vision pour l'agriculture et l'alimentation<sup>1</sup> (ci-après dénommée la "vision"), qui définit la direction stratégique de l'UE en vue d'un secteur agroalimentaire attractif, compétitif, résilient et durable à l'horizon 2040 et au-delà.

La vision s'articule autour de quatre priorités interconnectées:

- 1) Mettre en place un secteur agroalimentaire attractif, avec des rémunérations équitables et de nouvelles possibilités de revenus
- 2) Renforcer la compétitivité et la résilience face aux défis mondiaux

---

<sup>1</sup> Document ST 6385/25

- 3) Créer un secteur à l'épreuve du temps, dans le respect des objectifs climatiques et environnementaux
- 4) Valoriser l'alimentation et revitaliser les zones rurales - le tout rendu possible par la simplification, l'innovation, la recherche, les connaissances et les compétences

Sous la présidence polonaise, le Conseil "Agriculture et pêche" a tenu une série de discussions sur la vision. D'une manière générale, les ministres se sont félicités que la vision mette fortement l'accent sur la sécurité alimentaire en plaçant la production agricole au centre de l'approche stratégique de l'UE, et ont souligné l'importance du dialogue avec les agriculteurs<sup>2</sup>.

Dans l'année qui a suivi la mise en œuvre, plusieurs initiatives ont été lancées pour mettre en œuvre la vision. Christophe Hansen, commissaire à l'agriculture et à l'alimentation, a adressé une lettre aux ministres de l'agriculture de l'UE le 19 février 2026<sup>3</sup>, dans laquelle il expose les actions entreprises par la Commission dans la première année suivant la publication de la vision, ainsi que les domaines dans lesquels des travaux supplémentaires sont prévus.

Concernant la première priorité, à savoir "***Mettre en place un secteur attractif, avec des rémunérations équitables et de nouvelles possibilités de revenus***", l'accent a été mis sur le renforcement de la position économique des agriculteurs et l'assurance de la viabilité à long terme du secteur. Des mesures ont été prises pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales notamment grâce à de nouvelles règles relatives à l'application transfrontalière<sup>4</sup> et à l'évaluation de la directive sur les pratiques commerciales déloyales<sup>5</sup>. En outre, la modification ciblée du règlement OCM visait à améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire<sup>6</sup>. L'importance d'une aide à la stabilité des revenus dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) a également été réaffirmée. D'autres sources de revenus pour les agriculteurs sont à l'étude, notamment dans le cadre de la bioéconomie, comme indiqué dans la stratégie actualisée pour la bioéconomie<sup>7</sup>, et de services environnementaux tels que les crédits nature, pour lesquels une feuille de route a été présentée.

---

<sup>2</sup> Document ST 9127/1/25 REV 1

<sup>3</sup> Document ST 7277/26

<sup>4</sup> Document PE-CONS 57/25

<sup>5</sup> Document ST 16217/25

<sup>6</sup> Document ST 7362/26

<sup>7</sup> Document ST 16071/25

Des mesures ont été prises en matière de renouvellement des générations, notamment la présentation de la stratégie pour le renouvellement des générations<sup>8</sup> et le lancement de la plateforme relative aux femmes dans l'agriculture, en faveur de l'attractivité de l'agriculture et de l'avenir du secteur dans l'UE.

La deuxième priorité, "**Renforcer la compétitivité et la résilience face aux défis mondiaux**", englobe des actions visant à renforcer la capacité du secteur agroalimentaire de l'UE à répondre aux tensions géopolitiques, aux risques climatiques et à la volatilité du marché. Dans ce contexte, des mesures de simplification ont été introduites, notamment le train de mesures de simplification de la PAC<sup>9</sup> et les propositions en cours sur le train de mesures omnibus sur l'environnement, les simplifications de la réglementation sur la production biologique<sup>10</sup> et le train de mesures omnibus sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux<sup>11</sup>.

En outre, des mesures de préparation du marché et de préparation aux crises ont été proposées par l'intermédiaire d'initiatives sectorielles, y compris l'adoption du train de mesures sur le vin et l'introduction d'un filet de sécurité commun et d'un montant de la flexibilité dans les plans de partenariat national et régional proposés pour la prochaine période de programmation. La gestion des risques a également été abordée au moyen d'instruments proposés dans le cadre de la future PAC et le rôle du mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire a été renforcé.

---

<sup>8</sup> Document ST 14410/25

<sup>9</sup> Règlement (UE) 2025/2649 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2025 modifiant le règlement (UE) 2021/2115 en ce qui concerne le système de conditionnalité, les types d'intervention sous la forme de paiements directs, les types d'intervention dans certains secteurs et dans le cadre du développement rural et les rapports annuels de performance, ainsi que le règlement (UE) 2021/2116 en ce qui concerne la suspension des paiements, l'apurement annuel des performances, et les contrôles et les sanctions

<sup>10</sup> Document ST 16969/25

<sup>11</sup> Documents ST 17054/25, ST 17055/25, ST 17056/25 REV 1 + ADD 1 REV 1

Les travaux se sont également concentrés sur la dimension extérieure de la politique agricole et de la préparation aux crises, notamment par des efforts visant à renforcer les relations commerciales de l'UE et la réciprocité avec les pays tiers, ainsi qu'à garantir des conditions commerciales équitables pour les agriculteurs de l'UE. Le lancement d'un groupe de travail de l'UE sur les contrôles à l'importation<sup>12</sup> vise à rendre ces contrôles plus efficaces.

La troisième priorité, à savoir "**Créer un secteur agroalimentaire à l'épreuve du temps, dans le respect des objectifs climatiques et environnementaux**", comprend des mesures visant à améliorer les perspectives d'avenir, y compris la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau<sup>13</sup>, et des actions initiales liées à la mise en œuvre de la certification relative à l'agrostockage de carbone.

La quatrième priorité, "**Valoriser l'alimentation et revitaliser les zones rurales**", met l'accent sur des mesures visant à renforcer le pacte rural, à mettre à jour le plan d'action rural et à lancer des dialogues sur l'alimentation avec les parties prenantes de l'ensemble du système agroalimentaire.

**Plusieurs initiatives sont toujours en préparation ou sont prévues** pour 2026 et au-delà. Il s'agit notamment de la création d'un observatoire européen des terres agricoles, actuellement en phase pilote, et de la révision de la directive sur les pratiques commerciales déloyales prévue pour 2026. Des travaux supplémentaires sont également attendus en ce qui concerne la compétitivité, y compris l'élaboration d'une stratégie en matière d'élevage, d'un plan sur l'approvisionnement en protéines et d'un plan d'action sur les engrais. Les travaux se poursuivront également en ce qui concerne l'élaboration de la boussole de la durabilité dans les exploitations agricoles, tandis que d'autres initiatives devraient soutenir les revenus des agriculteurs, promouvoir les indications géographiques et renforcer la recherche, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture. Dans ce contexte, une nouvelle approche stratégique de la recherche et de l'innovation et une éventuelle stratégie numérique de l'UE pour l'agriculture sont également à venir.

---

<sup>12</sup> Voir le communiqué de presse [IP\\_26\\_207\\_FR.pdf](#), publié à l'issue d'un déjeuner de travail ministériel informel sur la base d'une note d'information élaborée conjointement par la présidence chypriote et la Commission, en marge de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 26 janvier 2026

<sup>13</sup> Document ST 9932/25

**À l'avenir, le secteur agroalimentaire de l'UE devrait continuer de rencontrer d'importants défis**, notamment la hausse des coûts de production, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les chocs géopolitiques et les crises provoquées par le climat. Des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires pour renforcer la résilience et la compétitivité du secteur, y compris des mesures visant à améliorer la diversification des chaînes d'approvisionnement et les outils de gestion des risques, et promouvoir davantage le développement de mécanismes tels que le mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire. Il pourrait également être nécessaire d'accorder une plus grande attention à l'adaptation au changement climatique, à la résilience dans le domaine de l'eau, à la gestion durable des nutriments et au développement de solutions en matière de bioéconomie et d'énergie dans les exploitations agricoles. Dans ce contexte changeant, il est possible que la mise en œuvre de la vision doive être encore renforcée et actualisée afin que le système agroalimentaire de l'UE reste stable, compétitif et résilient. Les récents conflits au Moyen-Orient pourraient avoir une incidence sur les performances du secteur en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la volatilité du marché de l'énergie.

Compte tenu des mesures prises et proposées, ainsi que des éventuelles initiatives futures et des quatre priorités interconnectées de la vision, la présidence chypriote invite les ministres à procéder à un échange de vues sur les questions suivantes:

1. Comment les ministres évaluent-ils les progrès accomplis concernant les quatre priorités au cours de la première année de mise en œuvre de la vision?
2. S'agissant de l'avenir, compte tenu des évolutions récentes notamment sur le plan géopolitique, comment les ministres perçoivent-ils les initiatives prévues et en cours liées à la vision et pensent-ils à des domaines dans lesquels des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires?